

## AGM Costa Brava 2018

Document de synthèse :  
Préparation de la délégation française



**AGM  
COSTA  
BRAVA  
2018** 

## Introduction

Ce document a pour objectifs principaux de préparés les délégués français présents à l'AGM Costa Brava, et d'informer les associations françaises sur les enjeux de l'événement (notamment concernant les votes qui s'y dérouleront).

Il est dès lors important que l'ensemble des associations prennent connaissance de ce document en amont. Il n'a cependant pas pour prétention de se substituer aux documents officiels consultables sur le Wiki d'ESN International.

Cette Assemblée Générale marquera un tournant inédit pour le réseau en raison des changements structurels profonds soumis aux votes des associations.

Le document se divise en plusieurs parties :

- Une première partie à l'attention exclusive des délégués (et des éventuelles personnes participant à l'événement via le « party package » Costa Brava Experience) : il présente l'ensemble des éléments utiles au bon-déroulé de l'événement.
- Une seconde partie à l'attention des délégués et de l'ensemble des associations, et notamment : une présentation de l'ESNreview (contexte, implémentation, votes soumis à l'ensemble des associations), une présentation des propositions alternatives, une présentation des différents candidats au bureau international, une présentation de la mise à jour de l'identité visuelle, et une dernière partie sur les procédures de vote.

Si des doutes persistaient suite à la lecture de ce document, je vous encourage vivement à me contacter directement par mail ou par tout autre moyen de communication.

Un grand merci à Sophie Girardin (ESN CH, Représentante Nationale) pour le partage d'un document de synthèse similaire.

Bonne lecture,

Richard Greco,  
Représentant National (2017-2018)



## Liste des abréviations

|        |   |
|--------|---|
| AGM    | Annual General Meeting  |
| CBE    | Costa Brava Experience  |
| ComCom | Communication Committee   |
| CND    | Council of National Delegates (Conseil des Délégués Nationaux)            |
| CNR    | Council of National Representatives (Conseil des Représentants Nationaux) |
| CT     | Nationaux)  |
| EA     | Chairing Team   |
| EO     | ExchangeAbility   |
| ESN    | Education Officer   |
| FICO   | Erasmus Student Network   |
| IB     | Finance Committee   |
| ICE    | International Board (Bureau International)                                |
| IEG    | International Committee for Education                                     |
| IRO    | International Erasmus Games   |
| IT     | International Relation Office (de votre université)                       |
| LR     | IT Committee  |
| ME     | Local Representative (Représentant Local)                                 |
| NA     | Mov'in Europe   |
| NB     | National Assembly (Assemblée Nationale)                                   |
| NEC    | National Board (Bureau National)  |
| NEP    | Network Committee   |
| NO     | Northern European Platform  |
| NP     | National Organisation   |
| NR     | National Platform   |
| OC     | National Representative (Représentant National)                           |
| RP     | Organizing Committee  |
| SE     | Regional Platform/Responsible Party                                       |
| SEEP   | SocialErasmus   |
| SOS    | South-Eastern European Platform   |
| STF    | Statutes and Standing Orders  |
| SWEP   | Structural Taskforce  |
| VP     | South-Western European Platform   |
| WPA    | Vice-President  |
| WS     | Web Project Administrator   |
|        | Workshop  |



## Table des matières

|  |          |
|--|----------|
| Introduction.....  | 2        |
| Liste des abréviations.....  | 3        |
| <b>PARTIE 1: Informations logistiques sur l'AGM.....</b>           | <b>1</b> |
| 1. Agenda prévisionnel de l'AGM Costa Brava.....                   | 1        |
| 2. To-do list : préparation en amont de l'AGM.....                 | 2        |
| 3. Arrivées.....   | 2        |
| 4. Flag parade.....  | 3        |
| 5. Cérémonie d'ouverture.....                                      | 3        |
| 6. Soirées / fêtes.....  | 3        |
| 7. Réveil et petits-déjeuners.....                                 | 3        |
| 8. Plénières.....  | 3        |
| 9. Appareils de vote.....  | 4        |
| 10. Repas.....   | 4        |
| 11. Coffee breaks.....   | 4        |
| 12. Infomarket.....  | 4        |
| 13. Workshops.....   | 4        |
| 14. International dinner.....                                      | 5        |
| 15. Plateforme Nationale française.....                            | 5        |
| 16. Votes.....   | 5        |
| 17. Gala dinner.....   | 5        |
| 18. Communication.....   | 6        |
| 19. Résumé.....  | 7        |
| <b>PARTIE 2 : Documents de l'AGM - Plénières.....</b>              | <b>8</b> |
| 1. Liens importants.....   | 8        |
| 2. ESNreview: introduction.....                                    | 9        |
| 2.1. ESNreview in a nutshell.....                                  | 9        |
| 2.2. Pourquoi avoir initié l'ESNreview ?.....                      | 9        |
| 2.3. Sur quoi se base l'ESNreview ?.....                           | 10       |
| 2.4. Qu'est-ce qui se trouve au sein du bilan « ESNreview » ?..... | 10       |



|   |    |
|---|----|
| 3. Implémentation de l'ESNreview : chronologie de son développement.....  | 13 |
| 4. [A VOTER LORS DE L'AGM] ESNreview : points clés de la proposition de l'IB/STF.....                           | 15 |
| 4.1. Membres d'ESN International dans la proposition de l'IB/STF.....   | 15 |
| 4.2. Obligations des National Organisations membres d'ESN.....  | 15 |
| 4.3. Obligations des associations locales.....  | 16 |
| 4.4. Systèmes de votes.....   | 16 |
| 4.4.1. Affaires courantes.....  | 16 |
| 4.4.2. Décisions relevant de l'AGM.....   | 16 |
| 4.4.3. Election du bureau international.....  | 17 |
| 4.5. Division du vote.....  | 17 |
| 4.6. Evénement statutaire : la General Assembly remplaçant l'AGM et les CNRs.....                               | 18 |
| 4.7. Commission d'arbitrage et commission d'audit.....  | 18 |
| 4.7.1. Bureau/Commission d'arbitrage.....   | 18 |
| 4.7.2. Commission d'audit.....  | 18 |
| 4.8. Amendements principaux à la proposition de l'IB/STF approuvés lors du CNR Belgrade.....                    | 19 |
| 4.9. Procédures transitoires.....   | 19 |
| 4.10. Le futur de l'AGM.....  | 19 |
| 5. [A VOTER LORS DE L'AGM] ESNreview : proposition alternative d'ESN Switzerland, ESN Poland et ESN Turkey..... | 21 |
| 5.1. Proposition 2 : ajouter le CND aux Statuts.....  | 21 |
| 5.2. Proposition 3 : Donner au CND le droit de voter des changements au règlement intérieur.....                | 21 |
| 5.3. Proposition 4 : Ajouter de nouvelles obligations aux Bureaux Nationaux et aux Plateformes Nationales.....  | 22 |
| 5.4. Proposal 5 : Commission d'audit et Commission d'arbitrage.....   | 22 |
| 5.5. Procédures transitoires.....   | 22 |
| 6. [A VOTER LORS DE L'AGM] Autres changements des SOS sans liens avec l'ESNreview.....                          | 23 |
| 6.1. Proposition 6 : Deadline pour envoyer des documents avant les Conseils des Représentants Nationaux.....    | 23 |
| 6.2. Proposition 7 : Candidats au bureau international non-élus se portant candidats pour d'autres postes.....  | 23 |
| 6.3. Proposition 8 : Ordre d'appel pour les votes à l'oral.....   | 23 |
| 6.4. Proposition 9 : National Assembly au lieu de National Platform.....  | 23 |
| 6.5. Proposition 10 : Retrait de droits aux sections candidates.....  | 24 |
| 6.6. Proposition 11 : Dissolution de l'association.....   | 24 |
| 6.7. Proposition 12 : Obligation d'effectuer des « study trips » (visites organisées).....                      | 24 |

|  |    |
|--|----|
| 6b. [A VOTER LORS DE L'AGM] Amendements aux propositions de modifications des SOS.....   | 25 |
| 6b.1. Amendements à la proposition de l'IB/STF .....   | 25 |
| Amendement 1 – Proposition 1 : Incohérence dans les statuts – Art. 18.....   | 25 |
| Amendement 2 – Proposition 1 : Incohérence dans les statuts – Art. 22.....   | 25 |
| Amendement 3 – Proposition 1 : Incohérences dans le règlement intérieur partie B2.....   | 25 |
| Amendement 4 – Proposition 1 : Incohérence dans le règlement intérieur partie B4.....  | 25 |
| Amendement 5 – Proposition 1 : Commission d'audit.....   | 25 |
| Amendement 6 – Proposition 1 : Incompatibilités et sémantique dans les articles 35 et 37, et dans le règlement intérieur article B4..... | 25 |
| Amendement 7 – Proposition 1 : Deadlines de la GA.....   | 26 |
| Amendement 8 – Proposition 1 : Procédure de vote du bureau international.....  | 26 |
| Amendement 9 – Proposition 1 : Division du vote.....   | 26 |
| Amendement 10 – Proposition 1 : Révision des décisions de la Commission d'arbitrage.....   | 26 |
| Amendement 11 – Proposition 1 : Retirer la division des voix.....  | 26 |
| Amendement 12 – Proposition 1 : Retirer l'obligation d'organiser une NP.....   | 26 |
| Amendement 13 – Retirer l'AGM parallèle à la GA.....   | 26 |
| 6b.2. Amendements à la proposition d'ESN CH, PL et TK.....   | 27 |
| Amendement 14 – Proposition 2 : documents officiels du réseau.....   | 27 |
| Amendement 15 – Proposition 5 : Erreur dans le titre F.....  | 27 |
| Amendement 16 – Proposition 5 : Commission d'audit.....  | 27 |
| Amendement 17 – Proposition 5 : Révision des décisions de la Commission d'arbitrage.....   | 27 |
| Amendements 18/19 : Proposition 5 – Les organes doivent respecter les documents du CND.....  | 27 |
| 6b.3. Autres amendements .....   | 27 |
| Amendement 20 – Proposition n°12 (Obligation d'organiser un study trip) : incohérence.....   | 27 |
| 7. [A VOTER LORS DE L'AGM] Candidatures au bureau international 2018-2019.....   | 28 |
| 7.1. Candidat à la présidence : João Pinto (ESN Portugal).....   | 29 |
| 7.2. Candidate à la Vice-Présidente : Tijana Stojanović (ESN Serbia).....  | 29 |
| 7.3. Candidature au poste de Trésorier : Tim Bastiaens (ESN Belgium).....  | 29 |
| 7.4. Candidats au poste de Responsable de la Communication : Kacper Olczyk et Pascal Kuta.....   | 30 |
| 7.4.1. Kacper Olczyk (ESN Poland).....   | 30 |
| 7.4.2. Pascal Kuta (ESN Sweden).....   | 30 |
| 7.5. Candidat au poste d'Administrateur des Projets Web : Jeroen Van Lent.....   | 30 |



|  |    |
|--|----|
| 8. [A VOTER LORS DE L'AGM] Candidature pour l'organisation de l'AGM 2019 .....                   | 31 |
| 9. [A VOTER LORS DE L'AGM] Action Plan (Plan d'Action) du bureau international : 2018-2019 ..... | 31 |
| 10. [A VOTER LORS DE L'AGM] Report financier 2017 et budget 2018 .....                           | 32 |
| 10.1. Report financier de 2017 .....   | 32 |
| 11.2. Proposition de budget 2018 .....   | 32 |
| 11. [A VOTER LORS DE L'AGM] Changement de logo ESN .....   | 33 |
| 12. Votes : récapitulatif et procédures de vote .....  | 34 |
| 12.1. Votes pendant l'AGM .....  | 34 |
| 12.2. Majorités de vote .....  | 34 |
| 12.3. Sommaire des votes lors de l'AGM Costa Brava 2018 .....                                    | 35 |

**PARTIE 1: Informations logistiques sur l'AGM****1. Agenda prévisionnel de l'AGM Costa Brava.**

|       | Thursday                   | Friday                      | Saturday                                | Sunday              |  |
|-------|----------------------------|-----------------------------|---|---------------------|--|
| 7:00  |                            | <b>Breakfast</b>            | <b>Breakfast</b>                        | <b>Breakfast</b>    |  |
| 7:30  |                            |                             |   |                     |  |
| 8:00  |                            |                             |   |                     |  |
| 8:30  |                            |                             |   |                     |  |
| 9:00  | <b>invEiSion</b>           | Plenaries                   | Plenaries                               | Plenaries           |  |
| 9:30  |                            |                             |   |                     |  |
| 10:00 |                            |                             |   |                     |  |
| 10:30 |                            | <b>Coffee Break</b>         | <b>Coffee Break</b>                     | <b>Coffee Break</b> |  |
| 11:00 |                            |                             |   |                     |  |
| 11:30 |                            | Plenaries                   | Plenaries                               | WS                  |  |
| 12:00 |                            |                             |   |                     |  |
| 12:30 |                            |                             |   |                     |  |
| 13:00 | <b>Check In</b>            | <b>Lunch</b>                | <b>Lunch</b>                            | <b>Lunch</b>        |  |
| 13:30 |                            |                             |   |                     |  |
| 14:00 |                            |                             |   |                     |  |
| 14:30 |                            |                             |   |                     |  |
| 15:00 |                            | Plenaries                   | Plenaries                               |                     |  |
| 15:30 |                            |                             |   |                     |  |
| 16:00 |                            |                             | Plenaries                               |                     |  |
| 16:30 |                            |                             |   |                     |  |
| 17:00 |                            | <b>Coffee Break</b>         |   |                     |  |
| 17:30 | <b>Flag Parade</b>         |                             | <b>Info Market</b>                      |                     |  |
| 18:00 |                            |                             |   |                     |  |
| 18:30 |                            |                             |   |                     |  |
| 19:00 | <b>Opening Ceremony</b>    | Plenaries                   | <b>NP</b>                               | <b>Free time</b>    |  |
| 19:30 |                            |                             |   |                     |  |
| 20:00 | <b>Dinner</b>              |                             | <b>Free time</b>                        |                     |  |
| 20:30 |                            |                             |   |                     |  |
| 21:00 |                            | <b>Free time</b>            |   |                     |  |
| 21:30 |                            |                             |   |                     |  |
| 22:00 | <b>Team Building Night</b> |                             | <b>Paella + verbena (spanish night)</b> | <b>Gala Dinner</b>  |  |
| 22:30 |                            |                             |   |                     |  |
| 23:00 |                            | <b>International dinner</b> |   |                     |  |
| 23:30 |                            |                             |   |                     |  |
| 0:00  |                            |                             |   |                     |  |
| 0:30  |                            |                             |   |                     |  |
| 1:00  |                            |                             |   |                     |  |





**Plénières du vendredi** : présentation du report financier, proposition de budget, présentations des candidats au bureau international, présentation de la proposition de changement d'identité visuelle, présentation de la candidature pour l'organisation de l'AGM 2019.

**Plénières du samedi** : présentation de l'Action Plan 2018-2019, présentation de la stratégie 2016-2018, présentation des propositions de changements statutaires (proposition de l'IB approuvée par le CNR à Belgrade, et propositions alternatives par ESN Suisse, ESN Pologne et ESN Turquie).

**Plénières du dimanche** : votes, autres présentations (communauté alumni, BuddySystem, comités, teams projets, digitalisation de la mobilité, outils ESN, etc.).

## 2. To-do list : préparation en amont de l'AGM

### A faire avant l'AGM :

- Lire dans les détails le présent document
- Consulter les documents officiels de l'AGM : <http://bit.ly/2l59K7n>
- Rejoindre le salon Telegram : <https://t.me/joinchat/AAAAAE92QP-OjkKVJwClsg>
- Remplir le questionnaire envoyé par l'OC : <http://bit.ly/2oKCytZ>
- Actualiser la fiche contact AGM (*deadline* : 7 mars) : <http://bit.ly/2H6RyZM>
- S'enregistrer dans une chambre – sur l'ERS (*deadline* : 9 mars)
- S'enregistrer pour un workshop (*deadline passée*)
- Si besoin, commander son sweat et faire le paiement via HelloAsso (*deadline* : 7 mars)
- Si nécessaire, envoyer son colis pour l'Infomarket : <http://bit.ly/2FV4jaq>

## 3. Arrivées

Si vous arrivez à l'aéroport de Barcelone, des bus (un par heure) vous conduiront jusqu'à Platja d'Aro (17 euros par trajet). L'OC mettra également à disposition des navettes (10 euros) au départ de Barcelone le Jeudi à 08h, 10h, 12h, 14h et 16h : consultez vos mails à ce propos !

Une fois arrivé à l'hôtel, il sera nécessaire d'effectuer votre check-in : une clé vous sera alors remise à la réception (1 à 2 clef par chambre, en fonction des dimensions). **Une caution de 50 euros à régler en liquide vous sera demandée par l'OC.** La somme vous sera rendue à la fin de l'événement, si aucun dégât n'est à déplorer dans l'hôtel et dans l'ensemble des bâtiments mis à disposition pour l'AGM.

Si vous arrivez le jeudi avant 12h30, vous pourrez participer à « l'Erasmus in Schools » appelé InvEiSion.

Pour rappel, vous avez signé lors de votre inscription un contrat dont vous pouvez retrouver les termes ici : [https://events.esn.org/sites/default/files/t&c\\_costa\\_brava.pdf](https://events.esn.org/sites/default/files/t&c_costa_brava.pdf)

Ce contrat prévoit notamment qu'il est interdit de fumer dans les lieux privés y compris dans l'hôtel, que vous serez financièrement responsable de tout dommage causé dans les locaux mis à disposition, qu'il est interdit d'amener de faire entrer de la nourriture et de l'alcool dans l'hôtel.

En cas de manquements aux règles et aux lois en vigueur à Platja d'Aro, l'OC se réserve le droit de vous expulser de l'événement ou de vous interdire l'accès à certains locaux.

#### **4. Flag parade.**

La célèbre Flag parade débutera le jeudi 15 mars à 17h30. Pensez à amener avec vous des vêtements aux couleurs de la France, du maquillage, des drapeaux français et européens voire drapeaux ESN et tout ce qui vous permettra de représenter la France. Le défilé se poursuivra par la cérémonie d'ouverture officielle.

#### **5. Cérémonie d'ouverture.**

Il n'est pas nécessaire de prévoir des vêtements particuliers pour la cérémonie d'ouverture. Elle se tiendra à la suite de la Flag parade, sauf changement de programme.

Des représentants du gouvernement, des universités espagnoles, de la Commission européenne et/ou autres partenaires institutionnels ont été invités à cette occasion. Merci de garder le silence lors des discours d'ouverture.

#### **6. Soirées / fêtes.**

Un programme festif a été prévu pour chaque soirée sur la Costa Brava :

- Le jeudi : une soirée teambuilding et interconnaissance dans un bar ;
- Le vendredi : un international dinner ;
- Le samedi : soirée espagnole & paëlla géante ;
- Le dimanche : gala dinner.

Les soirées se termineront officiellement à 1h. Il vous sera toutefois possible de prolonger la soirée si vous le souhaitez, mais cela n'est pas prévu dans le programme officiel et vous ne pourrez pas profiter de tarifs préférentiels. Compte tenu du fait que les plénières débutent tôt chaque matin, soyez raisonnables et connaissez vos limites.

#### **7. Réveil et petits-déjeuners.**

Chaque participant aura la responsabilité de se réveiller chaque matin. Nous comptons toutefois sur la bienveillance de tous pour que chacun soit ponctuel.

Les petits-déjeuners auront lieu à l'hôtel, chaque matin de 6h30 à 7h30.

#### **8. Plénières.**

Les plénières débuteront, en fonction des jours, à 7h30 ou à 8h. Merci d'arriver à l'heure, l'entrée pourra vous être refusée en cas de retard. Il est plus que recommandé d'arriver en avance (45 minutes) pour avoir des places assises avec le reste de la délégation française, ce qui facilitera nettement notre communication, et pour récupérer vos appareils de vote.

## 9. Appareils de vote.

Les appareils de vote devront être récupérés chaque matin et restitués chaque soir, à la fin des plénières. Il est donc de votre responsabilité d'arriver assez tôt pour récupérer votre appareil.

## 10. Repas.

D'après les informations communiquées par l'OC, les pauses repas dureront 2h chaque midi et se dérouleront à l'hôtel. Il est possible que deux temps différents soient organisés pour les repas, afin de faciliter l'organisation. Plus d'informations vous seront communiquées avant l'AGM.

## 11. Coffee breaks.

Un coffee break sera organisé pour chaque demi-journée. Cependant, et puisque le temps est limité, nous vous conseillons d'anticiper vos besoins et de choisir consciencieusement ce que vous souhaitez faire pendant le break : vous n'aurez sans doute pas l'occasion d'aller aux toilettes, de vous restaurer, de fumer etc. et de revenir dans la salle dans le temps donné.

## 12. Infomarket.

L'Infomarket est un événement de promotion de la mobilité et des universités européennes au cours duquel vous pourrez représenter votre université. De nombreux étudiants locaux, journalistes et universitaires feront le déplacement. **Il vous est demandé d'apporter des brochures et tout autre matériel utile de votre université** (goodies, accessoires, livrets, etc.), en anglais de préférence.

Il est possible d'envoyer votre matériel à l'adresse suivante et en prenant bien soin de remplir [ce document](#) au préalable :

*Pol Barbarroja (AGM Costa Brava)  
PI Europa s/n "Palau d'Esports i Congressos"  
17250 Playa de Aro, Girona (Spain)*

Il est impératif de faire figurer sur le carton votre nom, le nom de votre université, votre association, et votre pays. Une table sera réservée pour ESN France, ce qui nous permettra d'être tous ensemble et d'avoir en permanence quelqu'un sur le stand. Pour plus d'informations, merci de contacter Michaël ROLLIN (WPA et responsable Infomarket durant l'AGM).

## 13. Workshops.

Le dimanche, vous aurez l'occasion d'assister à un workshop. La liste des workshops peut être consultée à l'adresse suivante : <http://bit.ly/2D2GavE>

## 14. International dinner.

Pour l'international dinner, il vous est demandé d'apporter des produits typiques de votre pays et de votre région. Le principe de l'international dinner repose sur le partage : vous pourrez piocher dans les produits des autres tables pour vous rassasier durant la soirée et découvrir des breuvages exquis.

Vous pourrez également personnaliser et décorer la table française avec des goodies de votre choix. Pour veiller à ce qu'une large gamme de produits soit proposée, Maxime DUBAIL (Vice-Président et responsable International dinner) vous communiquera un fichier en amont pour anticiper au mieux les besoins.

**Nota bene** : L'International dinner est réputé pour être l'un des événements les plus fun d'ESN. Vous risquez cela dit de manquer de nourriture pour vous rassasier complètement, mais vous trouverez cependant assez de breuvages exotiques pour oublier le manque de nourriture. Les sessions de plénières débutant très tôt le samedi matin, restez raisonnables et responsables pour vous réveiller à l'heure et rester en forme toute la journée.

## 15. Plateforme Nationale française.

Le samedi, après l'Infomarket, les membres de la délégation française se réuniront pendant une heure pour discuter des sujets soumis aux votes des associations. Cette plateforme nationale est obligatoire. Vous y obtiendrez des clarifications et un résumé des diverses modifications statutaires, et vous pourrez poser vos questions et échanger avec les autres membres de la délégation.

## 16. Votes.

Les votes importants se dérouleront le dimanche matin. Il est donc encore une fois nécessaire d'arriver suffisamment en avance pour s'installer confortablement et récupérer son appareil de vote.

Le déroulé des votes devrait prochainement être communiqué par l'équipe coordinatrice de l'AGM. Si l'arbre des votes est envoyé suffisamment tôt, je me chargerai de vous faire parvenir un document récapitulatif de l'ensemble des votes sur un document à imprimer pour que vous puissiez vous préparer en avance et éviter que vous ne soyez perdu.

## 17. Gala dinner.

L'AGM se clôturera avec le gala dinner du dimanche soir. Il vous est demandé de vous habiller avec vos plus beaux vêtements. Veuillez noter qu'il n'y aura pas de fer à repasser ni de planche à repasser dans l'hôtel. Enfin, vous risquez d'avoir un temps limité pour vous préparer, habituez donc à enfiler vos plus belles robes et costumes en un temps record !



## 18. Communication.

### Avant l'AGM :

- **Facebook :**
  - [AGM Costa Brava Fanpage](#) : vous y trouverez les communications de l'OC et de nombreux rappels pour les différents temps forts de l'événement.
  - [\[Official\] AGM Costa Brava group](#) : le groupe officiel avec les 800 participants de l'AGM. Merci de me contacter si vous n'avez pas encore été ajouté au groupe. Pensez également à activer les notifications puisque des informations importantes sont régulièrement ajoutées.
  - [Groupe officiel de la délégation française](#) : groupe officiel de la délégation utilisé pour les communications régulières et où vous pouvez poser toutes vos questions.
- **Emails :**
  - Les informations principales de l'OC sont communiquées par mail.
  - La délégation française a sa propre adresse mail : [agmcostabrava@ixesn.fr](mailto:agmcostabrava@ixesn.fr)  
Veuillez cependant à n'utiliser cette adresse que si nécessaire, puisqu'elle enverra un mail à l'ensemble des participants français.
- Site internet : <https://www.agmcostabrava.org>

### Pendant l'AGM :

- **Facebook :**
  - [\[Official\] AGM Costa Brava group](#) : les participants posteront des photos et autres publications drôles. L'OC peut également y poster des informations nécessaires pour le bon-déroulé de l'événement.
  - [Groupe officiel de la délégation française](#) : les informations importantes y seront également communiquées. Nous comptons tous sur le bon sens de chacun pour y communiquer les informations importantes, au cas où vous les auriez en avance.
- **Telegram :**
  - L'OC utilisera [ce channel Telegram](#) pour communiquer tout au long de l'événement. Les informations les plus importantes y seront postées, veuillez donc à le rejoindre.



## 19. Résumé

### **Ce que vous devrez apporter avec vous à l'AGM :**

- Tout ce qu'il est bon d'apporter pour un voyage (vêtements, pyjama, brosse à dents, dentifrice, etc.).
- Votre ESNcard
- Votre t-shirt ESN France / votre veste ESN, si vous en avez un.
- Votre carte d'identité / passeport y compris lors des plénières.
- 50 euros au moins en liquide pour la caution.
- Drapeaux (français, européens ou bretons) pour la Flag parade – maquillage si vous en avez
- Des vêtements bleu / blanc / rouge ou une marinière si vous en avez ainsi qu'une baguette de pain et/ou un béret (Flag parade)
- Des produits typiques de votre pays / région pour l'International dinner.
- Du matériel de promotion de votre université pour l'Infomarket.
- Une batterie de téléphone portable de secours si vous en avez une
- Votre téléphone, ordinateur, chargeurs, multiprises, etc.
- Votre plus belle robe ou costume pour le gala dinner.
- Tout ce que vous prenez habituellement pour voyager.

### **Comportement durant l'AGM :**

Il s'agit de bon sens, mais veillez à respecter la loi, la ville qui vous accueillera, les participants et habitants de la ville, les volontaires de l'OC, l'équipe coordinatrice (CT), et l'ensemble des participants. Puisque vous avez tous organisé différents types d'événements, vous savez probablement ce qui distingue un bon participant d'un mauvais participant : veillez donc à être du bon côté.

Vous représenterez tout au long de votre séjour votre association mais également votre pays : veillez donc à laisser une image positive aux autres participants. N'hésitez également pas à parler aux volontaires d'autres pays, l'interculturalité et l'échange de bonnes pratiques font la force de cet événement. Enfin, soyez à l'heure, soyez attentifs lors des plénières par respect pour les présentateurs, et n'hésitez pas à aider l'OC et les membres de votre délégation si c'est dans vos cordes.



## PARTIE 2 : Documents de l'AGM - Plénières

### 1. Liens importants.

Lien vers l'agenda complet : <http://bit.ly/2D1X6T7>

Lien vers les documents officiels de l'AGM : <http://bit.ly/2l59K7n>

Les documents officiels de l'AGM contiennent plusieurs centaines de pages qu'il vous serait fastidieux de lire. Cependant, les informations suivantes détaillées dans ce document de synthèse vous seront essentielles. Aussi, compte tenu des enjeux de cette AGM, nous attendons que vous les lisiez en y prêtant attention. Voici une liste des documents qui devront vous être familiers pour l'AGM :

#### Documents de contexte :

- **Chapitre 1** : « Foreword », Programme de l'AGM, Agenda de l'AGM
- **Chapitre 2.1** : Vision, missions, valeurs et principes d'ESN

#### Documents soumis aux votes lors de l'AGM :

- **Chapitre 3.3** : Changements aux statuts et au règlement intérieur d'ESN. Il s'agit des changements incluant la proposition du CNR (initiée par l'IB suite au travail de la STF), la proposition alternative proposée par les associations suisses, polonaises et turques, ainsi que les autres changements aux SOS.
- **Chapitre 3.3.1** : amendements aux SOS. Il s'agit des modifications apportées aux changements de SOS, qui seront votés à l'AGM.
- **Chapitre 4.2** : ESN International Action Plan 2018 -2019.
- **Chapitre 5** : Report financier 2017 et proposition de budget pour l'année 2018.
- **Chapitre 6** : proposition de changement d'identité visuelle (ESN Logo) et chapitre 6.7. Le nouveau logo sera dévoilé lors de l'AGM (voire quelques jours avant).

#### Candidatures au bureau international :

- **Chapitre 7** : CV et lettres de motivation des candidats au bureau international. Les 5 membres de bureau actuels se présentent à nouveau pour un nouveau mandat. Un nouveau candidat se présente également au poste de Communication Manager.

#### Blog des candidats :

Merci de consulter le blog des candidats pour éviter de poser des questions auxquelles des réponses auraient déjà été apportées sur le site internet : <https://candidates.esn.org>



### Autres documents importants :

- **Chapitre 6.5 :** AGM Concept note. Il s'agit d'un document de synthèse expliquant le futur de l'AGM si la proposition (ESN review) proposée par le bureau international et le CNR est acceptée.
- **Chapitre 6.6 :** le futur d'ESNcard. Ce document contient l'ensemble des explications liées à l'augmentation du prix de l'ESNcard, de 1 euro à 1.5 euros.

### Synthèses :

- Le présent document, que je vous recommande d'imprimer.
- Le livret des plénières : disponible [en suivant ce lien](#), il vous sera également distribué (imprimé) lors de votre arrivée.

## 2. ESNreview: introduction.

### 2.1. ESNreview in a nutshell.

L'ESNreview est un examen complet du réseau ESN conduit par deux consultants externes au réseau en Février 2017. Une traduction française est disponible ici : <http://bit.ly/2D20Xzz>

Ces professionnels ont eu pour mission d'évaluer le réseau pour le rendre plus efficace. Le document ci-dessus a pour prétention de dresser une liste de recommandations et de changements structurels pour améliorer le management de notre réseau et son efficacité. A noter que l'un des deux consultants est l'également l'un des anciens présidents d'ESN (2005-2007).

### 2.2. Pourquoi avoir initié l'ESNreview ?

Depuis sa création en 1989, le réseau ESN a grandement évolué. Depuis 2005, le réseau dispose de son propre quartier général, basé à Bruxelles, avec 5 membres élus par le réseau et travaillant à temps plein pour le réseau (IB), ainsi qu'une équipe salariale (actuellement composée de 11 personnes, rémunérées essentiellement grâce aux subventions).

Depuis, de nombreuses nouvelles règles, organes, événements, etc. ont vu le jour sans pour autant être toujours bien pensés pour s'intégrer à notre structure, à son développement et à son expansion. En outre, le programme Erasmus+, supposé courir jusqu'à la moitié de l'année 2020, sera remplacé par un nouveau programme débutant en 2021. Ce nouveau programme devrait notamment prévoir la globalisation d'Erasmus, ce qui lui permettrait de gagner de nouveaux pays et continents. Dans une telle hypothèse, de nouvelles discussions concernant l'expansion de notre réseau à l'international devraient nécessairement être menées. Or, notre structure ne permet pour l'instant pas une telle expansion, tant d'un point de vue légal (statuts de notre association) que financier (limites budgétaires considérables et modèle économique reposant principalement sur les subventions européennes) et managérial (moyens humains).

Pour l'ensemble de ces raisons, l'IB a pensé qu'il serait temps de repenser et remodeler notre structure actuelle, afin d'évaluer nos points forts mais également ceux qui mériteraient d'être améliorés. Ce processus fut inséré dans le Plan d'Action 2016-2017, voté et approuvé par les associations du réseau lors de l'AGM Warsaw 2016.





### 2.3. Sur quoi se base l'ESNreview ?

Le bilan des deux consultants externes s'est notamment appuyé sur :

- Des discussions avec les présidents des bureaux nationaux ;
- Un workshop lors du Conseil des Délégués Nationaux 2016 (30 participants) visant à définir les champs d'études devant être intégrés dans une consultation adressée ultérieurement à l'ensemble du réseau – lequel fut complété par l'IB.
- Un questionnaire disséminé à l'ensemble du réseau (renseigné par environ 130 participants)

### 2.4. Qu'est-ce qui se trouve au sein du bilan « ESNreview » ?

Le bilan a identifié plusieurs problématiques et points forts du réseau parmi lesquels :

- **Sa capacité de développement et d'expansion**
- **Son modèle économique et financier**
- **Sa structure**
- Communication
- Volontaires du réseau
- Management des connaissances
- Visibilité et reconnaissance du réseau
- Vision, missions et valeurs du réseau

Les trois premiers points sus-énoncés, et notamment la structure du réseau, sont ceux que le bureau international a décidé de prioriser au cours de leur mandat. En conséquence, lors de l'AGM Costa Brava, les associations du réseau seront appelées à voter des modifications statutaires en lien avec ces trois thématiques.

Les conclusions sont les suivantes :

#### **a. Développement et expansion** : *Comment étendre notre réseau ?*

##### **Recommandations ESNreview :**

- Prioriser la qualité plutôt que la quantité
- Créer des postes de coordinateurs régionaux : afin de monitorer l'adhérence aux valeurs dans des régions données. Les coordinateurs régionaux pourraient également être en charge de l'organisation des plateformes régionales.

#### **b. Finances** : *Comment permettre de diversifier notre modèle économique (moins de dépendance aux subventions européennes) et assurer la stabilité financière du réseau pour les années à venir ?*

##### **Recommandations ESNreview :**

- Trouver des fonds non alloués à un projet
- Équilibrer les revenus avec nos propres fonds, apportés par les membres : augmentation des cotisations, une image de marque plus forte et plus de merchandising
- Créer une réserve : 10% des entrées devraient être annuellement allouées aux réserves jusqu'à pouvoir permettre une indépendance financière pour une durée de 6 mois
- Demander à la Commission européenne une subvention directe pour les services fournis aux étudiants Erasmus

**c. Structure :** *Comment faire en sorte que la structure soit et reste gérable ?*

**Problèmes :**

- La taille de l'AGM (événement avec de trop nombreuses personnes, difficilement organisable et dont la taille augmentera au rythme de notre expansion)
- « Gap » entre le niveau local et le niveau international : le processus décisionnel n'est pas aussi transparent et simple que ce qu'il pourrait être
- Le CNR est « obsolète » : il confie de trop nombreuses responsabilités à un nombre trop limité d'individus sans mécanismes de contrebalancement du pouvoir, sans dispositif de formation efficace
- Manque de structure judiciaire ne permettant pas de procéder à un arbitrage des litiges

**Recommandations ESNreview :**

→ **Adopter une structure fédérale :**

- Avoir une structure avec les pays en tant que membres du réseau au lieu des sections comme membres d'ESN International
- Un membre de chaque bureau national (élu par la Plateforme Nationale) serait en charge de voter à l'AGM au lieu que les associations locales votent. 50% du poids de vote serait alors conféré aux pays, lesquels auraient le même poids, et l'autre moitié serait conférée aux pays en fonction de leur nombre d'associations.
- Une nouvelle « AGM » serait créée, laquelle permettrait de regrouper les volontaires des associations locales, avec des plénières pour discuter des projets et se rencontrer, mais sans votes.

→ **« Défaire » le Conseil des Représentants Nationaux (CNR) :**

- Remplacer le CNR par une « General Assembly », qui se réunirait trois fois par an et à laquelle assisterait au moins un membre de chaque bureau national
- Les tâches du Représentant National seraient distribuées respectivement au Président national, Trésorier national, Responsable de la communication nationale, et Webmaster national.
- Cela serait du ressort des pays de choisir de conserver ou non le rôle de Représentant National, cette position ne serait alors plus obligatoire dans les bureaux nationaux.
- L'idée initiale était de garder le CNR en tant qu'organe de supervision avec des droits statutaires permettant notamment d'interroger l'IB et de recevoir des informations complémentaires sur tout sujet.

→ **Structures judiciaires :** établir un organe d'arbitrage, composé de personnes expérimentées du réseau ESN, élues par la General Assembly, et dont la mission serait de résoudre les conflits pouvant survenir.

La plupart de ces idées sont présentées dans les propositions de modifications statutaires initiées par la Structural Taskforce et l'IB.



### Box 2.1: ESNreview – sujet non couverts par les changements proposés à l'AGM Costa Brava 2018

#### Communication Interne : Comment mieux communiquer au sein d'ESN ?

- Créer un portail unique lié à ESNcard en tant que point d'entrée au Galaxy, au Wiki, etc.
- Créer un module de formation autour de ce portail.

#### Volontaires : Comment assurer la reconnaissance du travail des volontaires ?

- Continuer Eduk8
- Créer un portail permettant de mettre en contact volontaires et recruteurs
- Développer des coopérations stratégiques avec d'autres associations jeunesse pour améliorer la reconnaissance du travail des bénévoles

#### Management des naissances : Comment éviter la perte de connaissances en raison des turnovers ?

- Créer une ESNschool pour les formations (Eduk8rs et formateurs professionnels). Proposer des formations payantes aux personnes externes à ESN. Faire de l'ESNschool une entreprise dirigée vers le profit, pour louer ou acheter un centre de formation, ou l'incorporer en tant qu'association à but non-lucratif, comme le Kandersteg Scout Center of Switzerland.

#### Visibilité et reconnaissance : comment améliorer la visibilité des associations locales et des bureaux nationaux ?

- Préparer des outils media, package et formations en ligne via l'ESNschool, créés par des journalistes professionnels ou autres experts dans le domaine de la communication media.

#### Vision, missions et valeurs : comment réaffirmer la déclaration principale et l'objectif principal d'ESN ?

- Mener une analyse sur un an concernant les piliers du réseau.
- Missions : elles ne sont généralement pas changées dans une NGO, mais la vision et les valeurs sont régulièrement réaffirmés.

### Box 2.2: ESNreview - La vision d'ESN, sa mission et ses valeurs – comme voté en 2009

**Vision actuelle :** L'enrichissement de la société à travers les étudiants internationaux

**Missions actuelles :** Les valeurs d'ESN pour lesquelles l'ensemble de ses membres s'engagent et travaillent sont :

- L'Union dans la diversité, et la diversité dans l'unité. *Nous avons tous des backgrounds différents, mais partageons un objectif et une vision commune.*
- Des étudiants aidant des étudiants. *Nous nous engageons passionnément et volontairement au profit des autres, dans l'amitié et le respect. Nous apprécions les relations basées sur le respect mutuel.*
- Une vie à dimension internationale. *Nous sommes ouverts d'esprit, mobiles, aimons découvrir et explorer, coopérer et interagir les autres pour détruire les barrières.*
- L'amour pour l'Europe en tant qu'aire de paix et d'échanges culturels. *Nous bénéficions de la richesse culturelle de l'Europe autant que se peut et baignons dedans.*
- Ouverture et tolérance. *Nous comprenons, acceptons les autres et apprenons d'eux.*
- Coopération dans l'intégration. *Nous partageons une vue holistique concernant l'internationalité.*

**Principes actuels :**

- ESN travaille dans l'intérêt des étudiants internationaux.
- ESN travaille en vue d'améliorer l'intégration sociale et pratique des étudiants internationaux.
- ESN représente les droits et besoins des étudiants internationaux au niveau local, national et international.
- ESN partage des informations viables et utiles concernant les divers programmes de mobilité.
- ESN motive les étudiants locaux à étudier à l'étranger.
- ESN travaille sur la réintégration des étudiants en retour de mobilité.
- ESN contribue à l'amélioration des divers programmes de mobilité.
- ESN tient à ses membres et à ses volontaires.
- ESN promeut le volontariat et la citoyenneté active.

*Valeurs* : Pas encore définies. Elles sont liées aux 6 nouvelles "Causes of ESN" (Education, Employability, Social Inclusion, Health & Well-Being, Culture, Environmental Sustainability).

### 3. Implémentation de l'ESNreview : chronologie de son développement.

#### Mars 2017

Suite au document écrit par les deux consultants externes au réseau, le bureau international a rédigé une note présentant la stratégie d'implémentation de l'ESNreview consultable [ici](#).

#### Avril 2017

Lors de l'AGM Germany 2017, les sections du réseau ont accepté le Plan d'Action proposé par l'IB, lequel contient une partie sur l'ESNreview et son déploiement dans le réseau.

#### Été 2017

L'IB a créé une « Structural Taskforce » (STF), laquelle a été missionnée pour l'implémentation des suggestions détaillées dans l'ESNreview. La STF a travaillé en étroite coopération avec le bureau international pour la mise en place des idées contenues dans le rapport et pour l'adaptation des documents officiels du réseau.



*Membres de la Structural Taskforce*

### Octobre à Novembre 2017

La STF a conduit une large consultation des associations à l'occasion des Plateformes Régionales afin d'adapter les suggestions contenues dans le rapport de l'ESNreview aux envies des associations du réseau.

### Novembre 2017

Suite au CNR Aveiro, la STF a créée quatre groupes de travail, formés de volontaires du réseau intéressés par l'implémentation de l'ESNreview. Ces groupes de travail avaient pour mission d'analyser l'ensemble des options possibles concernant les quatre sujets suivants :

- Membres du réseau (associations locales vs. associations nationales)
- Procédures de vote dans le réseau
- Organe d'arbitrage et organe d'audit
- Événements du réseau et événements statutaires

Ces groupes de travail ont ainsi rédigé quatre documents présentant les conclusions de leur travail et des différentes options envisageables.

### Décembre 2017

Lors du Conseil des Délégués Nationaux (CND) de Lausanne, les Représentants Nationaux et les Délégués Nationaux (Richard Greco et Léa De Ruyter dans le cas de la France) ont procédé à des votes informels indiquant leurs préférences parmi les différentes options analysées par la STF. Sur la base de ces résultats, la STF et le bureau international se sont lancés dans la rédaction des changements statutaires qui seront soumis aux votes des associations durant l'AGM Costa Brava 2018.

### Février 2018

Les propositions de changements statutaires proposés par la STF et l'IB ont été discutés lors du Conseil des Représentants Nationaux réuni à Belgrade. De nombreux pays ont amendé la proposition initiale pour l'adapter aux envies et besoins de la structure internationale.

La proposition portée par le bureau international a été approuvée par la majorité du Conseil des Représentants Nationaux. En d'autres termes, cela signifie que le CNR a considéré la proposition amendée comme suffisamment pertinente pour être soumise au vote lors de l'AGM.



#### 4. [A VOTER LORS DE L'AGM] ESNreview : points clés de la proposition de l'IB/STF

La proposition de changements statutaire complète est disponible sur le Wiki d'ESN International et à l'adresse suivante : <http://bit.ly/2omFjQZ>

Les points clés de la proposition sont détaillés ci-dessous.

##### 4.1. Membres d'ESN International dans la proposition de l'IB/STF

Les pays ESN, nommés « National Organisations », deviendraient les membres de pleins droits du réseau international. Actuellement, et aussi surprenant que ce soit, les pays ne sont pas membres du réseau. Les associations locales deviendraient les membres associés (*affiliated members*), ce qui emporterait pour conséquence principale de leur retirer le droit de vote au niveau international mais en le maintenant au niveau national.

##### 4.2. Obligations des National Organisations membres d'ESN.

Les National Organisations (NO) devraient respecter les obligations suivantes :

- Agir en conformité avec les principes et statuts d'ESN.
- Remplir un compte-rendu annuel.
- Avoir un bureau national élu.
- Remplir ses obligations financières à l'égard d'ESN International dans un délai maximal de 60 jours à compter du jour de réception de toute facture.
- Payer une cotisation annuelle, comme précisé dans les statuts, en fonction du nombre d'associations membres de la NO.
- Les statuts et procédures établies au sein de la NO doivent répondre aux principes démocratiques. Le système de prise de décision doit par ailleurs représenter l'intérêt des associations locales.
- La NO doit organiser au moins une National Assembly (Plateforme Nationale) dans les 30 jours précédents tout vote se déroulant à l'occasion d'une General Assembly et durant laquelle un vote à majorité double est requis.
- Ses représentants doivent se rendre au minimum à une General Assembly par an.
- La NO doit être légalement déclarée dans son pays. Des dérogations sont possibles dans certains cas, s'il est manifestement impossible, notamment pour des raisons politiques, de procéder à la déclaration de l'association.
- Utiliser l'ESN Corporate Identity (identité visuelle du réseau ESN)

Si la NO manquait à l'une des obligations susmentionnées, son droit de vote serait suspendu. Si par la suite, la situation n'est pas régularisée au cours de l'année, la NO perdrait son statut de membre du réseau et donc l'ensemble de ses droits. Une NO qui perdrait son statut de membre devrait attendre 9 mois avant de soumettre une nouvelle candidature d'entrée dans le réseau.

### 4.3. Obligations des associations locales.

Les associations garderaient les mêmes obligations qu'actuellement, à savoir :

- Remplir le Section Questionnaire
- Régler toute dette financière à l'égard d'ESN International
- **Nouveauté** : les sections peuvent et doivent utiliser l'ESN Corporate Identity

L'unique différence serait que les associations locales devraient payer leurs frais d'adhésion au réseau international à l'association nationale, qui serait ensuite en charge de transférer la somme intégrale à ESN International. Ce dispositif est déjà implémenté en France.

### 4.4. Systèmes de votes.

Plusieurs systèmes de vote ont été pensés en fonction de l'importance des sujets.

#### 4.4.1. Affaires courantes.

Les affaires courantes (actuellement votées par le Conseil des Représentants Nationaux) seraient soumises aux votes des NO selon le principe suivant : un pays, un vote, un poids.

En d'autres termes, chaque pays aurait un vote, et chaque vote aurait la même valeur. Un pays ayant 40 associations locales membres aurait donc le même poids qu'un pays n'en ayant qu'une seule.

Les décisions soumises à ce système de vote seraient notamment : l'acceptation de nouvelles associations, l'approbation des Officiers de Liaison (*Liaison Officers*), les changements de l'*Events Policy Paper*, approbation préalable des sujets soumis aux votes lors de la General Assembly, etc.

#### 4.4.2. Décisions relevant de l'AGM.

Les sujets actuellement soumis aux votes de l'AGM seraient désormais votés via un système bicaméral :

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Chambre 1 : les National Organisations (NO)</b></p> <p>1 vote par pays du réseau</p> <p>Chaque pays a le même poids de vote</p> | <p><b>Chambre 2 : les sections du réseau</b></p> <p>Chaque pays a un nombre de votes proportionnels au nombre de sections qui le composent. Le vote des sections ne serait pas un vote direct qu'elles réaliseraient, mais serait délégué au représentant du pays participant à l'Assemblée Générale.</p> <p>Un mécanisme de division du vote a été prévu. Si par exemple en France 24 associations sont en faveur d'une proposition et 12 contre, le vote peut être divisé à 2/3 pour et 1/3 contre. Ce mécanisme de division serait laissé à la libre discrétion des pays (procédures nationales, votées en plateformes nationales).</p> |
|---|--|



Pour qu'une décision soit valide et acceptée, elle devra donc être approuvée par au moins la moitié des organisations nationales et au moins la moitié des sections du réseau (au moins 50% des voix pour chaque chambre).

#### 4.4.3. Election du bureau international.

La procédure d'élection du bureau international resterait similaire à l'actuelle :

- **La moitié du vote serait confiée aux NO :**  
1 vote par pays, et chaque pays aurait le même poids de vote.
- **L'autre moitié du vote se réaliserait proportionnellement au nombre de sections :**  
Chaque pays aurait un nombre de votes proportionnel au nombre de sections / associations locales qui le composent. Un tel vote devrait obligatoirement être divisé en fonction des votes préalables des associations.

Les deux votes seraient alors ajoutés en un pourcentage final faisant office de résultat des élections. A la différence de la procédure précédente (4.4.2.), la double majorité n'est ici pas requise.

#### 4.5. Division du vote.

Dans la version des statuts proposée, les pays peuvent décider de « diviser » leurs voix ou non. Cela signifie que :

- Les voix peuvent être portées solidairement, en fonction de la majorité.  
*Ex : en France 26 associations locales sont en faveur du « oui », la majorité l'emportant, les 36 voix françaises seront en faveur du « oui ».*
- Les voix peuvent être divisées :  
*Ex. et même cas : les 26 voix « oui » seraient portées en tant que telles, le reste des votes seraient portés en tant que « non » ou « abstention ».*

Il est à noter que l'une des obligations telle que définie dans la proposition de modification des statuts oblige les associations nationales à organiser une NP dans les 30 jours précédant le déroulé d'un vote à la double majorité lors d'une General Assembly. Cette NP peut être organisée en ligne, l'essentiel étant que des votes soient organisés.

Deux amendements ont été portés concernant cette division du vote :

- **L'amendement 9 (ESN France, ESN Austria, ESN Spain, ESN Portuga) : division obligatoire.**  
Cet amendement a déjà été approuvé par le CNR Belgrade pour être intégré dans la proposition initiale du bureau international. Malheureusement, une confusion dans les procédures de vote du CNR ne permet plus de l'intégrer. Cette proposition est donc portée par plusieurs associations du réseau, dont 26 associations françaises.
- **L'amendement 11 (ESN Italy) : retrait de la division du vote.**  
En cas d'acceptation de cet amendement, les pays ne pourraient plus diviser leurs voix en accordance avec les votes des associations. En d'autres termes, la majorité l'emporterait systématiquement.





#### 4.6. Événement statutaire : la General Assembly remplaçant l'AGM et les CNRs

Les 4 Conseils des Représentants Nationaux (CNR), le Conseil des Délégués Nationaux (CND) et l'Assemblée Générale (AGM) se transformeraient en 3 « Generaly Assembly » (GA) :

- La première GA de l'année fiscale (approximativement en avril) serait essentiellement consacrée à l'adoption des changements statutaires et l'élection des candidats au bureau international. Les sections du réseau n'y seraient pas invitées, mais il serait possible pour quelques individus intéressés d'y assister tout de même.
- Les deux autres GA seraient des rendez-vous stratégiques, et où les décisions relatives aux affaires courantes du réseau seraient prises.

Enfin, en parallèle de la première GA de l'année fiscale se dérouleraient « l'AGM », à savoir le rendez-vous des sections du réseau. Plus de détails sont fournis dans la partie 4.10.

#### 4.7. Commission d'arbitrage et commission d'audit.

Conformément aux recommandations de l'ESNreview, deux nouveaux organes sont proposés à la création, à savoir la Commission d'arbitrage (*Arbitration Board*) et la Commission d'audit (*Audit commission*).

##### 4.7.1. Bureau/Commission d'arbitrage.

Le rôle de la **commission d'arbitrage** serait d'opérer en tant qu'**organe judiciaire du réseau** en cas de conflit interne, et pour lequel les parties au conflit s'entendraient pour confier à cet organe la charge de la résolution du conflit.

La commission d'arbitrage serait composée de 3 membres, élus par la General Assembly pour un mandat de 2 ans. Au moins l'un de ses membres devrait avoir des connaissances juridiques approfondies (études, travail, ou expérience préalable similaire dans ESN). Les candidats pour la Commission d'arbitrage devront préalablement obtenir l'approbation de leur pays ESN. Enfin, les membres ne seraient rééligibles qu'une fois.

##### 4.7.2. Commission d'audit.

Le rôle de la commission d'audit serait d'auditer les finances d'ESN International et de veiller à ce que les activités menées le soient en conformité avec les documents officiels du réseau (statuts, règlement intérieur, etc.).

La commission d'audit serait composée de 3 membres, élus par la General Assembly pour un mandat de 1 an. Les précédents membres du bureau international ne pourraient se porter candidat pour siéger à la commission d'audit dans l'année suivant la fin de leur mandat. Les candidats pour la commission d'audit devront préalablement obtenir l'approbation de leur pays ESN.

Enfin, les membres ne seraient rééligibles qu'une fois.

#### 4.8. Amendements principaux à la proposition de l'IB/STF approuvés lors du CNR Belgrade.

Plusieurs amendements à la proposition de l'IB/STF importants ont été approuvés lors du CNR Belgrade :

- **Le mécanisme dit « d'initiative des sections » (*sections' initiative*)** : au-moins 5% des associations du réseau ESN (actuellement 27) provenant d'au-moins 5% des pays ESN (actuellement 2) peuvent proposer un sujet à l'ordre du jour des GA (sauf changements aux SOS). Si le sujet n'est pas discuté lors de la GA en question, le Main chair devra envoyer une explication relative à ce refus.
- **Majorité requise pour le règlement intérieur** : dans la nouvelle structure, pour qu'elle soit acceptée, une proposition de modification du règlement intérieur devra obtenir une majorité de 50% des voix (et non plus une majorité aux 2/3 comme c'est le cas actuellement).
- **« National Assembly »** : le terme « National Platform » (*en français Plateforme Nationale*) serait renommé au profit de « National Assembly » (*en français Assemblée Nationale*).

#### 4.9. Procédures transitoires.

Si la proposition portée par l'IB/STF venait à être adoptée par l'AGM à Costa Brava, une période de transition serait également adoptée, pendant laquelle les événements actuels composant la vie du réseau continueraient de se dérouler (CNR, CND, etc.).

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, les actuelles organisations nationales (NOs) membres du réseau ESN deviendraient officiellement membres d'ESN International. Les événements décrits dans les statuts pourraient alors être mis en place.

Une Extraordinary General Assembly (EGA) serait alors organisée en Février 2019. Les NOs disposeraient d'une période d'un an pour s'adapter aux nouvelles obligations. A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020, l'ensemble des changements adoptés seraient effectifs.

Au cours de l'année 2018, des procédures détaillées concernant la Commission d'audit et la Commission d'arbitrage seront également rédigées. Le nouveau format proposé pour l'AGM, à savoir le nouvel événement pour les sections locales serait également détaillé.

Les procédures de transition, approuvées par le CNR, peuvent être consultées [ici](#). Elles prévoient notamment l'implication du réseau international dans la mise en œuvre des nouvelles procédures et l'adaptation des pays aux nouvelles obligations.

#### 4.10. Le futur de l'AGM.

Une note explicative du futur de l'AGM a été rédigée en Février 2018 par Tijana Stojanović, alors Vice-Présidente du réseau : elle est [consultable en suivant ce lien](#). Cette note sera également présentée au réseau lors de l'AGM Costa Brava.

Dans la proposition portée par l'IB/STF et soutenue par le CNR, les pays deviendraient les membres principaux du réseau international. L'AGM, que nous connaissions jusqu'alors comme l'événement

statutaire réunissant les associations du réseau, n'aurait alors plus de raison d'exister. L'événement serait alors remplacé par les 3 GA susmentionnés.

Cependant, un groupe de travail du CNR avait été missionné, en 2016-2017, pour étudier le futur de l'AGM. Un questionnaire avait notamment été envoyé aux volontaires du réseau, et plusieurs consultations avaient mis en évidence le besoin d'avoir un événement réunissant l'ensemble des sections.

En conséquence, le bureau international propose la mise en place d'une « Continental Platform », laquelle se déroulerait en parallèle de la première GA de l'année fiscale. Tandis que la GA serait l'organe décisionnel et statutaire du réseau, la nouvelle AGM permettrait :

- De réunir les associations du réseau ;
- D'échanger des bonnes pratiques ;
- Former les bénévoles du réseau (Workshops) ;
- De continuer d'organiser des Informarkets, avec une couverture médiatique importante ;
- D'améliorer le travail des sections et discuter des projets locaux et internationaux (débats, discussions, présentations, meetings par communautés de postes, small sessions, etc.) ;
- De favoriser le développement de projets communs ;
- D'entretenir la notion de réseau et son sentiment d'appartenance par les bénévoles ESN ;
- De permettre à de plus nombreux partenaires institutionnels d'assister à cet événement ;
- D'inviter des partenaires privés, et notamment des recruteurs, pour renforcer notre collaboration avec des financeurs externes et travailler sur l'employabilité des volontaires du réseau.

Les membres des associations locales qui se rendraient à cet événement auraient également le droit d'assister aux discussions des GA, avec un droit de parole (sous réserve des places disponibles et des capacités d'accueil de l'OC).

Les membres assistant à cette nouvelle AGM devraient trouver par eux-mêmes une solution logement, tout en étant assistés par une équipe de volontaires membres de l'OC, qui pourrait aider à la réservation des chambres et qui aurait pour tâche de fournir une liste compréhensive des différentes solutions logement. Cette solution pourrait permettre de réduire le montant total des frais de participation, en sacrifiant la qualité du logement.

Si le nouveau format de cet AGM a enchanté le CNR à Belgrade, les détails logistiques devront toutefois être peaufinés lors de l'année à venir.

Enfin, il est important de souligner que l'AGM, même si elle ne serait pas un événement statutaire, est tout de même mentionnée dans la proposition de l'IB/STF. En conséquence, cela obligerait statutairement le réseau à organiser cette nouvelle AGM chaque année. La formulation est la suivante : « *The meeting called Annual General Meeting (AGM) takes place alongside the first GA meeting of the fiscal year, bringing together representatives of NOs and sections approved before the 30th day before the first day of the AGM.* »



## 5. [A VOTER LORS DE L'AGM] ESNreview : proposition alternative d'ESN Switzerland, ESN Poland et ESN Turkey.

L'un des points de controverse principaux de l'ESNreview concerne les membres du réseau ESN. A l'instar de l'IB/STF, certaines associations suisses, polonaises et turques sont convaincues que les membres du réseau devraient rester les sections locales. En conséquence, une proposition alternative a été rédigée par les différents représentants des associations en question. Une [note explicative](#) avait également été rédigée en amont du CND Lausanne.

**Nota bene:** si vous souhaitez que les pays soient membres d'ESN International et les sections locales membres associés, il conviendra de refuser ces propositions. Si vous souhaitez que les sections locales restent les seuls membres, il pourra alors être pertinent de voter les propositions ci-dessous.

Quatre propositions (voir wiki : Proposal 2-5) ont ainsi été rédigées pour permettre plusieurs changements dans une structure où seules les associations seraient membres du réseau international :

1. Ajouter le CND dans les Statuts
2. Permettre au CND de changer le règlement intérieur, afin d'alléger l'agenda de l'AGM (ex. corrections mineures sur l'orthographe et incohérentes du Règlement intérieur)
3. Donner davantage de responsabilités aux NBs et aux NPs
4. Implémenter une Commission d'arbitrage et une Commission d'audit avec les sections locales en tant que membres du réseau

### 5.1. Proposition 2 : ajouter le CND aux Statuts.

Cette proposition figure dans le [Chapitre 3.3. des documents de l'AGM](#) (pages 58-60). Actuellement, le CND n'est pas un organe mentionné dans les Statuts du réseau. La proposition ici formulée n'accorde aucun droit décisionnel au CND mais vise simplement à mentionner cet organe pour des raisons légales. Elle est également liée à la proposition 3, ci-après.

### 5.2. Proposition 3 : Donner au CND le droit de voter des changements au règlement intérieur.

Cette proposition figure dans le [Chapitre 3.3. des documents de l'AGM](#) (pages 61-63). Comme détaillé précédemment, cette proposition vise à simplifier les votes lors de l'AGM.

A noter que lors de l'AGM, chaque pays a un pouvoir différent, directement lié au nombre d'associations qui le forment. Or, lors du CND, chaque pays a deux voix (celle du Représentant National et celle du Délégué National), avec le même poids.

Par ailleurs, un système pour contrebalancer les décisions prises par le CND dans un tel cas a été prévu : si au moins 5% des sections du réseau (actuellement 27) demandent à ce que le vote soit réorganisé, le changement adopté devra être voté de nouveau, mais cette fois-ci par l'AGM toute entière (et chaque association pourrait alors exprimer sa voix). La demande devra être formulée dans les 45 jours suivant l'adoption de la nouvelle disposition.

### 5.3. Proposition 4 : Ajouter de nouvelles obligations aux Bureaux Nationaux et aux Plateformes Nationales.

Cette proposition figure dans le [Chapitre 3.3 des documents de l'AGM](#) (pages 64-65). L'idée derrière cette proposition est qu'ESN International ayant une charge de travail considérable, il pourrait être intéressant de responsabiliser davantage les bureaux nationaux. En outre, les bureaux nationaux pourraient notamment être en charge de récolter les frais de participation des sections locales (*déjà le cas en France*).

Les autres obligations, qui avaient été pensées lors du CND Lausanne, ont également été ajoutées à cette proposition :

- Les pays membres devront avoir un Plan d'action non-contraire au Plan d'action d'ESN International ;
- Les pays devront respecter leurs obligations financières à l'égard d'ESN International ;
- Les statuts de chaque pays devront être compatibles et conformes aux statuts d'ESN International.

### 5.4. Proposition 5 : Commission d'audit et Commission d'arbitrage.

Cette proposition figure dans le [Chapitre 3.3 des documents de l'AGM](#) (pages 66-81). La logique derrière cette proposition est la même que celle explicitée au préalable (proposition de l'IB/STF). La proposition permettra donc d'adopter ces deux structures, sans pour autant accepter d'office de changer les membres du réseau (cette proposition devra en effet être votée séparément de la proposition de l'IB/STF, et le choix sera alors laissé aux sections).

La composition, définition et missions de ces deux organes sont les mêmes dans la proposition de l'IB/STF que dans la proposition alternative ici présentée.

### 5.5. Procédures transitoires.

La proposition 4 ajoute comme obligation pour les bureaux nationaux de collecter les montants des frais d'adhésion pour les sections locales. Cela ne serait effectif qu'à partir de 2020 pour permettre aux pays de s'adapter en conséquence. Cette procédure est détaillée dans le [Chapitre 6.4 des documents de l'AGM](#).

Enfin, la procédure transitoire concernant la Commission d'audit et celle concernant la Commission d'arbitrage reste la même que celle proposée par l'IB/STF : l'année à venir permettra de définir précisément ces deux organes.



## 6. [A VOTER LORS DE L'AGM] Autres changements des SOS sans liens avec l'ESNreview

Ces changements ont **été intégrés dans la proposition de l'IB/STF**, mais seront votés séparément (comme présentés) si la proposition de l'IB/STF est refusée.

### 6.1. Proposition 6 : Deadline pour envoyer des documents avant les Conseils des Représentants Nationaux.

Cette proposition figure dans le [Chapitre 3.3 des documents de l'AGM](#) (page 82). D'après cette proposition, originellement d'ESN Italie et appuyée par ESN France (puis approuvée par le CNR), les documents nécessaires au bon-déroulé de la réunion doivent être envoyés 7 jours avant le meeting.

### 6.2. Proposition 7 : Candidats au bureau international non-élus se portant candidats pour d'autres postes.

Cette proposition figure dans le [Chapitre 3.3 des documents de l'AGM](#) (page 83). Actuellement, un candidat au bureau international qui n'est pas élu à un poste peut se présenter pour un autre poste s'il est vacant. Si par exemple il y a deux candidats au poste de Vice-Président mais aucun candidat au poste de Trésorier, le candidat à la Vice-Présidence qui ne serait pas élu peut se présenter au poste de Trésorier. La proposition propose de révoquer ce droit.

### 6.3. Proposition 8 : Ordre d'appel pour les votes à l'oral.

Cette proposition figure dans le [Chapitre 3.3 des documents de l'AGM](#) (page 84). Lors des votes au CND et au CNR, certains votes se font en appelant les pays un par un, par ordre alphabétique (de ESN Austria en finissant par ESN United Kingdom). Les représentants des pays sont alors appelés à voter oralement. Cette proposition vise à changer le 1<sup>er</sup> pays de la liste d'appel à chaque nouveau meeting, pour éviter que les pays en milieu ou fin de liste ne soient plus systématiquement influencés par les mêmes premiers pays à voter.

### 6.4. Proposition 9 : National Assembly au lieu de National Platform.

Cette proposition figure dans le [Chapitre 3.3 des documents de l'AGM](#) (pages 85-88). Elle vise à changer le nom des « National Platforms » (NP) au profit de « National Assemblies » (NA) pour les rendre plus facilement compréhensibles par les personnes externes à ESN.

### 6.5. Proposition 10 : Retrait de droits aux sections candidates.

Cette proposition figure dans le [Chapitre 3.3 des documents de l'AGM](#) (page 89). Il y a actuellement une coquille dans les statuts : les sections locales candidates pour rejoindre le réseau ESN ont une série de droits, parmi lesquels celui de voter en NP et de candidater pour des postes de bureaux nationaux. Cette proposition vise à révoquer ces droits.

### 6.6. Proposition 11 : Dissolution de l'association.

Cette proposition figure dans le [Chapitre 3.3 des documents de l'AGM](#) (page 90).

Nos statuts ne sont pas en conformité avec la loi belge, selon laquelle au moins 80% des membres de l'association doivent être présents pour voter la dissolution de l'association. Cette proposition vise à mettre en conformité nos statuts avec la loi belge.

### 6.7. Proposition 12 : Obligation d'effectuer des « study trips » (visites organisées).

Cette proposition figure dans le [Chapitre 3.3 des documents de l'AGM](#) (page 91). Selon ses termes, une section candidate doit organiser un « study trip » pour le bureau national ou une autre personne / organe du pays ESN auquel elle appartiendrait afin de préparer son entrée dans le réseau ESN.

A noter que cette proposition ne détaille pas la nature de l'organisation (réservation d'hôtel, simple visite et mise à disposition de locaux, apport financier, etc.). Cela devra donc se décider séparément pour chaque pays, et figurer dans le règlement intérieur national.



## 6b. [A VOTER LORS DE L'AGM] Amendements aux propositions de modifications des SOS.

Ces documents sont réunis dans le [Chapitre 3.3.1 des documents de l'AGM](#).

### 6b.1. Amendements à la proposition de l'IB/STF

#### Amendement 1 – Proposition 1 : Incohérence dans les statuts – Art. 18.

**Proposé par :** l'IB

L'amendement vise à supprimer l'article 18.5.1 qui oblige les NOs à se déclarer légalement avant d'être officiellement approuvées en tant qu'organisations membres.

#### Amendement 2 – Proposition 1 : Incohérence dans les statuts – Art. 22

**Proposé par :** l'IB

Concernant les obligations des organisations nationales, un mot était manquant (« act », art. 22.1.1), un article était incohérent (art. 22.1.7) et une phrase avait maladroitement été supprimée (art. 22.1.10.3.5).

#### Amendement 3 – Proposition 1 : Incohérences dans le règlement intérieur partie B2

**Proposé par :** l'IB

Concernant le fait de devoir assister à au moins une GA par an : incohérence entre l'article B2.2.2 du règlement intérieur et les statuts.

#### Amendement 4 – Proposition 1 : Incohérence dans le règlement intérieur partie B4

**Proposé par :** l'IB

Concernant le mécanisme de *sections' initiative*, une incompatibilité demeure entre l'article B4.4.1.2 du règlement intérieur et les statuts.

#### Amendement 5 – Proposition 1 : Commission d'audit

**Proposé par :** l'IB

La proposition vise à avoir un seul audit financier par an au lieu de 2 pour éviter de rajouter du travail inutile au futur bureau international et aux autres organes (art. 54.2, D2.1).

La Commission d'audit doit informer l'organe qu'elle auditera au moins 14 jours en avance (au lieu de 7 jours comme prévu dans la proposition).

#### Amendement 6 – Proposition 1 : Incompatibilités et sémantique dans les articles 35 et 37, et dans le règlement intérieur article B4.

**Proposé par :** l'IB

La proposition vise à simplifier les formulations et une incohérence qui persistait avec le règlement intérieur (Article B4 4.7).





### Amendement 7 – Proposition 1 : Deadlines de la GA

**Proposé par :** l'IB

Cet amendement vise à clarifier les deadlines des GA, dans le but de fluidifier les meetings et les rendre plus efficaces :

- La GA doit être annoncée 90 jours en avance (au lieu de 30 – art. 37.2)
- Les documents dont l'agenda doivent être envoyés au minimum 30 jours à l'avance (au lieu de 7 jours – art. 37.2.1 & 37.4.1.2)

### Amendement 8 – Proposition 1 : Termes redondants dans la procédure de vote du bureau international.

**Proposé par :** une association d'ESN Autriche, supportée par 6 sections autrichiennes.

Concernant l'élection du bureau international, le système d'élection est déjà décrit dans les statuts, il n'y a donc pas besoin de le répéter (art. A3.8).

### Amendement 9 – Proposition 1 : Division du vote.

**Proposé par :** une association autrichienne, supporté par 9 associations autrichiennes, 2 associations suisses, 26 associations françaises, 1 association lithuanienne et 7 associations portugaises.

Cet amendement vise à rendre obligatoire la procédure de division des votes (plus de détails dans la partie 4.5 du présent document).

### Amendement 10 – Proposition 1 : Révision des décisions de la Commission d'arbitrage.

**Proposé par :** 53 associations italiennes.

L'amendement vise à révoquer le droit pour la GA de réviser les décisions prises par la Commission d'arbitrage. Les décisions prises par cette Commissions devraient être finales, puisqu'il s'agit d'une instance judiciaire (articles 38.3, 61.1, B5.1.3.1).

### Amendement 11 – Proposition 1 : Retirer la division des voix.

**Proposé par :** 53 associations italiennes.

Comme détaillé dans la partie 4.5, cet amendement vise à empêcher les organisations nationales de diviser leurs voix (art. 70.4.9). Cela signifie que les votes de chaque pays dépendront de la majorité obtenue lors du vote interne par les associations.

### Amendement 12 – Proposition 1 : Retirer l'obligation d'organiser une NP.

**Proposé par :** 53 associations italiennes.

Cet article enlève l'obligation d'organiser une Plateforme Nationale dans les 30 jours précédents la première GA de l'année fiscale (art. 22.1.8).

### Amendement 13 – Retirer l'AGM parallèle à la GA.

**Proposé par :** 13 associations hollandaises.

Cette proposition vise à retirer « l'AGM » (événement pour les sections) des statuts. L'article actuel (41.1, C2.7.2) prévoit que celle-ci se déroule en parallèle de la GA. Les sections proposant cet amendement considèrent qu'il est trop difficile d'organiser cet événement et qu'il convient donc de le retirer de nos statuts. D'autant plus qu'il n'y a pour le moment pas de candidat pour l'AGM 2019, or

nous sommes contraints par nos statuts d'organiser cet événement, et le cas pourrait se présenter à nouveau dans le futur.

## 6b.2. Amendements à la proposition d'ESN CH, PL et TK

### Amendement 14 – Proposition 2 : documents officiels du réseau

**Proposé par** : 11 sections polonaises

L'amendement propose que les documents officiels d'ESN soient, en plus des statuts et du règlement intérieur, également les documents approuvés par l'AGM, le CNR et le CND. L'IB devrait alors respecter ces documents.

### Amendement 15 – Proposition 5 : Erreur dans le titre F

**Proposé par** : l'IB

Le titre comporte une petite erreur (« National Assemblies » au lieu de « National Platforms », car l'amendement sera voté séparément).

### Amendement 16 – Proposition 5 : Commission d'audit

**Proposé par** : l'IB

Il s'agit de la même logique que l'amendement n°5 concernant la proposition de l'IB (art. 54.2, D2.1).

### Amendement 17 – Proposition 5 : Révision des décisions de la Commission d'arbitrage.

**Proposé par** : 53 associations italiennes.

La logique est la même que pour l'amendement 10 mais adapté à la proposition d'ESN CH, PL et TK.

### Amendements 18/19 : Proposition 5 – Les organes doivent respecter les documents du CND

**Proposé par** : 11 sections polonaises

La proposition vise à ce que la Commission d'arbitrage et la Commission d'audit doivent également respecter d'autres documents, comme le Code of Conduct d'ESN International.

L'amendement est identique à l'amendement 14, mais adapté à ces deux organes et non seulement au bureau international.

## 6b.3. Autres amendements

### Amendement 20 – Proposition n°12 (Obligation d'organiser un study trip) : incohérence

**Proposé par** : l'IB

Cette proposition vise à clarifier la proposition n°6.7.

En effet, la phrase « *at least one delegate of an NO* » serait remplacée par « *by the NR or any other NB member* ». Cet article a son importance, car dans le cas contraire, une section candidate pourrait demander à une autre section de faire le *study trip* (le « délégué » d'une organisation nationale peut effectivement être le membre d'une association locale désigné expressément).

## 7. [A VOTER LORS DE L'AGM] Candidatures au bureau international 2018-2019

Comme chaque année, l'AGM sera l'occasion de voter les candidatures au bureau international pour l'année à venir. Les membres du bureau international vivent ensemble à Bruxelles, pour un an, et travaillent à temps plein (sur la base du volontariat) pour le développement du réseau. Le bureau international est également assisté par une équipe salariale dans ses tâches opérationnelles et pour le développement de ses projets.

Le bureau international est composé de :

- Un.e Président.e (*actuellement : João Pinto*)
- Un.e Vice-Président.e (*actuellement : Tijana Stojanović*)
- Un.e Trésorier.e (*actuellement : Tim Bastiaens*)
- Un.e Responsable de la Communication (*actuellement : Kacper Olczyk*)
- Un.e Administrateur.trice des Projets Web (*actuellement : Jeroen Van Lent*)

Les 5 membres actuels du bureau international se présentent à nouveau pour un second mandat. Un second candidat se présente également pour le poste de Responsable de la Communication : Pascal Kuta, actuel Responsable de la Communication d'ESN Sweden.

### Comment se faire un avis sur les différents candidats ?

- **Lire les lettres de motivation des candidats**, disponibles en suivant les liens indiqués ci-dessous (Wiki ESN International)
- Jeter un œil au [blog des candidats](#) : plusieurs questions ont été posées à chaque candidat, n'hésitez pas à les consulter pour avoir un aperçu de leurs projets pour le réseau
- Lors de l'AGM, un **round de questions** sera organisé pour chaque candidat. N'hésitez pas à poser vos questions en direct et à écouter les réponses données.
- **Approchez les candidats** : n'hésitez pas à leur parler, avant ou pendant l'AGM, pour leur poser vos questions. Vous en aurez notamment l'opportunité pendant les coffee breaks, l'Infomarket ou encore pendant le programme festif.

### 7.1. Candidat à la présidence : João Pinto (ESN Portugal)



Candidature de João : <https://candidates.esn.org/jo%C3%A3o-pinto>

### 7.2. Candidate à la Vice-Présidente : Tijana Stojanović (ESN Serbia)



Candidature de Tijana : <https://candidates.esn.org/tijana-stojanovi%C4%87>

### 7.3. Candidature au poste de Trésorier : Tim Bastiaens (ESN Belgium)



Candidature de Tim : <https://candidates.esn.org/tim-bastiaens>

## 7.4. Candidats au poste de Responsable de la Communication : Kacper Olczyk et Pascal Kuta

### 7.4.1. Kacper Olczyk (ESN Poland)



Candidature de Kacper : <https://candidates.esn.org/kacper-olczyk>

### 7.4.2. Pascal Kuta (ESN Sweden)



Candidature de Pascal : <https://candidates.esn.org/pascal-kuta>

## 7.5. Candidat au poste d'Administrateur des Projets Web : Jeroen Van Lent



Candidature de Jeroen : <https://candidates.esn.org/jeroen-van-lent>

## 8. [A VOTER LORS DE L'AGM] Candidature pour l'organisation de l'AGM 2019.

Il n'y a pour le moment pas de candidature pour l'organisation de l'AGM 2019.

Si une candidature est reçue à temps, elle sera jointe sur [le blog des candidats](#). Vous pourrez poser vos questions et voter la candidature lors de l'AGM.

## 9. [A VOTER LORS DE L'AGM] Action Plan (Plan d'Action) du bureau international : 2018-2019

Chaque année, le bureau sortant propose un plan d'action pour le bureau entrant. Il doit être validé par les sections et est soumis au vote lors de l'AGM.

Ce document stratégique présente les points clefs qui seront développés par le nouveau bureau international lors du mandat qu'ils effectueront. Il détaille les actions, en accord avec la stratégie long-terme, également approuvée par les sections du réseau.

Cette année, l'Action Plan a été développé conjointement avec les bureaux nationaux : une consultation et un appel à idées a été lancé par voie électronique, et les Représentants Nationaux de chaque pays ont pu compléter l'Action Plan lors du CND Lausanne et lors du CND Belgrade.

Le bilan de l'Action Plan 2017-2018 est disponible dans le [Chapitre 4.3 des documents de l'AGM](#). Le compte-rendu de l'application de la stratégie long-terme est quant à lui disponible dans le [Chapitre 4.1 des documents de l'AGM](#).

Enfin, l'Action Plan 2018-2019 qui sera soumis au vote des sections est disponible au [Chapitre 4.2 des documents de l'AGM](#).

## 10. [A VOTER LORS DE L'AGM] Report financier 2017 et budget 2018

### 10.1. Report financier de 2017.

Le report financier de l'année 2017 est disponible [au Chapitre 5.1 des documents de l'AGM](#). Il présente la situation financière d'ESN International : un portrait assez sombre avec d'importantes pertes dues à de nombreuses circonstances. Il est à noter que ces circonstances ne sont en réalité pas dues à la gestion financière de l'année passée, mais à des problèmes plus anciens qui ressurgissent aujourd'hui.

Il est à noter que :

- Lors de l'audit interne, le bureau international s'est montré globalement très coopératif et ouvert aux feedbacks.
- Les problématiques financières s'expliquent en grande partie par la fin de nombreuses subventions en même temps (ces dernières, qui s'étaient étalées sur plusieurs années, arrivaient à échéance en 2017). Dans une telle situation, les dépenses d'ESN International (notamment les dépenses de la vie courante à Bruxelles et le paiement des salariés) étaient supérieures aux entrées.
- Les réserves financières d'ESN International ne sont pas suffisantes pour assurer la stabilité et le développement du réseau.
- Le Trésorier ayant de nombreuses tâches opérationnelles, il lui est difficile de prendre part à de nombreuses décisions stratégiques. L'idée d'engager un salarié qui serait responsable des finances (Directeur Administratif et Financier par exemple) se pose.
- Le Trésorier actuel a fait part de la plus grande transparence tout au long de l'année lors de ses réunions avec les Représentants Nationaux et s'est montré ouvert aux remarques constructives, tout en soulignant les différentes options possibles et en proposant des solutions pour améliorer la situation.

### 11.2. Proposition de budget 2018

La proposition de budget pour l'année 2018 se trouve au [Chapitre 5.2 des documents de l'AGM](#). Il se veut plus conservateur que le budget précédent : les dépenses ont été réduites autant que se peut. Un fonds de sûreté de 15 000 euros a été créé, ainsi qu'un capital de provision pour créer une réserve financière. Si les recettes venaient à augmenter (ce qui est probable selon le Trésorier actuel), alors cette réserve financière serait alors également augmentée.

Le second point d'attention du budget concerne l'ESNcard qui est proposée à l'augmentation, passant de 1€ à 1,5€. Cette augmentation avait déjà été votée dans le passé, mais jamais



appliquée. Cette augmentation devrait permettre à ESN International de récolter 70 000 euros supplémentaires, puisque le nombre d'ESNcard vendues a par ailleurs considérablement augmenté avec le partenariat Ryanair. Les fonds ainsi débloqués seront majoritairement investis dans le développement de la plateforme ESNcard.org afin de la moderniser, d'attirer de nouveaux partenariats et de permettre d'envisager le futur de l'ESNcard. A terme, l'objectif serait que la carte soit complètement dématérialisée, accessible uniquement en ligne (les sections locales seraient toujours celles qui vendraient les cartes).

Plus d'informations figurent dans le [Chapitre 6.6 des documents de l'AGM](#), et une présentation du futur de l'ESNcard aura lieu lors de l'AGM.

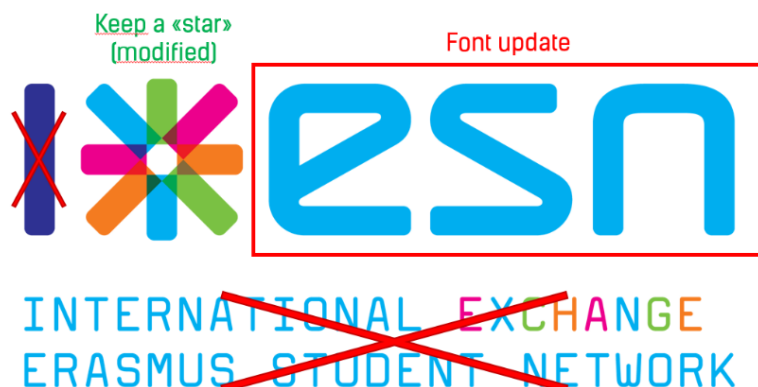
## 11. [A VOTER LORS DE L'AGM] Changement de logo ESN.

Le logo actuel du réseau ESN a été créé en 2006 par une entreprise hollandaise, à savoir Koeweiden Postma. En 2011, un guide d'utilisation de l'identité visuelle a été adressé au réseau. Cependant :

- Le guide de l'identité visuelle, long de près de 50 pages, impose des règles strictes et compliquées à suivre.
- De trop nombreux logos existent aujourd'hui dans ESN (comités, projets, etc.).
- Le logo a un aspect enfantin et démodé.
- Le logo est rempli d'éléments qui rendent le merchandising très compliqué, et ce d'autant plus pour des gadgets ou autres objets de petite taille.
- ESN International n'est pas propriétaire du logo, les droits sont ceux de l'entreprise qui l'a créé.

Pour régler l'ensemble de ces problématiques, un nouveau logo sera proposé lors de l'AGM Costa Brava et soumis au vote. Plus d'informations figurent dans le [Chapitre 6 des documents de l'AGM – Proposition de nouveau logo](#). Cependant, la version finale du logo ne sera rendue publique que lors de l'AGM ou quelques jours auparavant.

Voici ce qui peut être attendu du nouveau logo, en accordance avec ce qui est indiqué dans le Chapitre 6 des documents :







## 13. Votes : récapitulatif et procédures de vote.

### 13.1. Votes pendant l'AGM.

Les votes pendant l'AGM seront (à l'exception des candidatures pour le bureau international où le NR vote également) réalisés par les délégués ayant reçu une délégation de vote. Le fichier récapitulatif des délégations de vote se trouve [ici](#).

Les votes se feront grâce à un boîtier électronique qu'il conviendra de connecter via un réseau Wi-Fi. Les boîtiers se récupéreront en début de journée et seront à restituer à la fin de chaque journée.

Pendant les votes, il vous sera demandé de rester attentifs et silencieux : vous n'aurez que quelques dizaines de secondes pour voter, et les votes se suivront les uns les autres. Les sessions de vote peuvent être compliquées voire stressantes, assurez-vous donc d'être prêts.

Dans la mesure du possible, je préparerai un document récapitulant l'ensemble des votes. Vous pourrez alors l'imprimer et l'utiliser pour suivre plus efficacement les procédures.

### 13.2. Majorités de vote.

Plusieurs majorités existent :

- **La majorité simple** : le nombre de votes en faveur de la proposition doit être supérieur au nombre de votes contre. Les abstentions n'ont ici aucune influence.

*Il s'agit du système le plus répandu et utilisé pour la plupart des votes à moins qu'il ne soit spécifié autrement. C'est également le cas pour les amendements, y compris les amendements concernant les propositions de modification des SOS (les modifications statutaires requièrent cependant une majorité aux 2/3).*

- **Majorité absolue** : plus de 50% des votes réalisés doivent être en faveur de la proposition pour qu'elle soit acceptée. Cela signifie qu'une abstention aura en réalité l'effet d'un contre. Pour s'abstenir, il suffira de ne pas voter, et donc de n'appuyer sur aucun bouton.

*Il s'agit de la majorité requise pour les candidats au bureau international, en prenant en compte que les bureaux nationaux votent également, et que les résultats sont additionnés pour obtenir un pourcentage total.*

- **Majorité aux 2/3 (deux tiers)** : au moins 66% des votes doivent être en faveur de la proposition pour qu'elle soit acceptée. Là-encore, l'abstention aura dans les faits le même poids qu'un vote contre.

*Il s'agit de la majorité requise pour l'ensemble des modifications affectant les Statuts et le Règlement intérieur, à l'exception des amendements aux propositions de modifications des SOS.*

### 13.3. Sommaire des votes lors de l'AGM Costa Brava 2018.

Voici l'ensemble des votes qui se dérouleront lors de l'AGM (sans compter l'approbation de l'agenda, et l'approbation du compte-rendu de l'AGM 2017). Faites un CTRL + Clic sur l'un des liens ci-dessous pour obtenir un renvoi direct dans le document sur le texte explicatif.

Les majorités sont elles-aussi détaillées dans la colonne de droite.

| Nombre                  | Sujet  | Majorité requise |
|-------------------------|--|------------------|
| Amendements n° 1-13     | Amendments to the STF/IB Proposal<br>1. <a href="#">Incohérences art. 18</a><br>2. <a href="#">Incohérences art. 22 (NO obligations)</a><br>3. <a href="#">Incohérences Art. B2 (présence aux GAs)</a><br>4. <a href="#">Incohérence Art. B4 (sections' initiative)</a><br>5. <a href="#">Audit une fois par an</a><br>6. <a href="#">Incohérences Art. 35, 37 &amp; B4 (GAs)</a><br>7. <a href="#">Deadlines pour les GA</a><br>8. <a href="#">Election de l'IB : termes redondants</a><br>9. <a href="#">Division du vote obligatoire</a><br>10. <a href="#">Révision des décisions de la Commission d'arbitrage par la GA</a><br>11. <a href="#">Impossibilité de diviser les voix</a><br>12. <a href="#">Retrait des NPs obligatoires avant les GAs</a><br>13. <a href="#">Retrait de l'AGM en parallèle des GAs</a> | Majorité simple  |
| Changement SOS 1        | <a href="#">Proposition IB / STF (ESNreview)</a>   | Majorité aux 2/3 |
| Procédures transitoires | <a href="#">Procédure transitoire IB/STF</a>   | Majorité simple  |
| Amendement n°14         | Amendement proposition n°2<br>14. <a href="#">Ajout de documents officiels</a>   | Majorité simple  |
| Changement SOS 2        | <a href="#">ESN CH/PL/TU proposition 2: CND dans les statuts</a>   | Majorité aux 2/3 |
| Changement SOS 3        | <a href="#">ESN CH/PL/TK proposition 3: CND compétent pour changer le règlement intérieur</a>  | Majorité aux 2/3 |
| Changement SOS 4        | <a href="#">ESN CH/PL/TK proposition 4: Ajout d'obligations pour les bureaux nationaux et plateformes nationales</a>   | Majorité aux 2/3 |
| Amendements 15 à 19     | Amendements à la proposition 5 :<br>15. <a href="#">Erreur titre F</a><br>16. <a href="#">Audit une fois par an</a><br>17. <a href="#">Droit pour l'AGM de revoir les décisions de la Commission d'arbitrage</a><br>18. <a href="#">Ajout de doc officiels (si prop. 2 acceptée)</a><br>19. <a href="#">Ajout doc officiels (si prop. 2 refusée)</a>   | Majorité simple  |

|                      |   |   |
|----------------------|---|---|
| Changement SOS 5     | <a href="#">ESN CH/PL/TK : Proposition 5 : Com. Arbitrage et audit</a>  | Majorité aux 2/3                                  |
| Changement SOS 4-5.1 | <a href="#">ESN CH/PL/TK : Procédures transitoires 4/5</a>  | Majorité simple                                   |
| Changement SOS 6     | <a href="#">Deadline pour les documents avant les CNRs</a>  | Majorité aux 2/3                                  |
| Changement SOS 7     | <a href="#">Candidats IB non-élus candidats pour un autre poste</a>   | Majorité aux 2/3                                  |
| Changement SOS 8     | <a href="#">Ordre d'appel pour les votes à l'oral</a>   | Majorité aux 2/3                                  |
| Changement SOS 9     | <a href="#">Renommer les NPs en National Assemblies</a>   | Majorité aux 2/3                                  |
| Changement SOS 10    | <a href="#">Retrait de droits aux sections candidates</a>   | Majorité aux 2/3                                  |
| Changement SOS 11    | <a href="#">Dissolution de l'association</a>  | Majorité aux 2/3                                  |
| Amendement n° 20     | Amendement à la proposition n°12 :<br>20. <a href="#">Retrait de la référence aux NOs</a>   | Majorité simple                                   |
| Changement SOS 12    | <a href="#">Obligation d'organiser des study trips</a>  | Majorité aux 2/3                                  |
| 13. Election IB      | <a href="#">Election du bureau international</a> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Président</a></li> <li>• <a href="#">Vice-Présidente</a></li> <li>• <a href="#">Trésorier</a></li> <li>• <a href="#">Responsable Communication</a></li> <li>• <a href="#">Administrateur des Projets Web</a></li> </ul> | Majorité absolue :<br><br>50% NRs<br>50% sections |
| 14. AGM OC 2019      | <a href="#">Association organisatrice de l'AGM 2019</a>   | Majorité simple                                   |
| 15. Action Plan IB   | <a href="#">Action Plan ESN International 2018-2019</a>   | Majorité simple                                   |
| 16. Budget 2017      | <a href="#">Report financier 2017</a>   | Majorité simple                                   |
| 17. Budget 2018      | <a href="#">Proposition de budget 2018</a>  | Majorité simple                                   |
| 18. ESN logo         | <a href="#">Mise à jour du logo d'ESN International</a>   | Majorité simple                                   |